

**Zeitschrift:** Dissonance  
**Herausgeber:** Association suisse des musiciens  
**Band:** - (2003)  
**Heft:** 81

**Rubrik:** Discussion

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## MISE AU POINT

Le secrétariat de l'Association Suisse des Musiciens (ASM) m'a fait cadeau de la version française du volume *Entre Denges et Denez*. À la page 284, sous la signature de Roman Brotbeck, auteur d'un article intitulé *Relève difficile et rejetons mal élevés dans la Suisse de l'Exposition nationale : l'avant-garde des années soixante et du début des années soixante-dix*, je lis, au dernier alinéa :

« L'avant-garde au sein de l'avant-garde fut encore plus isolée dans le cadre des Fêtes des musiciens suisses de l'ASM. Sous les présidences de Hermann Haller et de Julien-François Zbinden, personnalités d'orientation musicale et politique plutôt conservatrice, les concerts de l'avant-garde furent plus ou moins marginalisés. »

Cette déclaration appelle mes commentaires suivants :

1. En tant que membre du Comité de l'ASM (1960-1979) autant qu'en ma qualité de président (1973-1979), je n'ai, en aucun lieu et à aucune occasion, affiché d'opinion politique.
2. L'organisation des Fêtes était de la compétence du Comité. Le jury chargé de l'élaboration des programmes était composé de 3 membres désignés par le Comité, dont le président (ou le vice-président) chargé de diriger les débats, et de 4 membres élus par l'Assemblée générale. C'est dire que les membres choisis par le Comité étaient minoritaires, et que l'influence du président n'était pas plus importante que celle de n'importe quel autre membre du jury. Cette disposition – non statutaire – figure à la page 65 du volume commémoratif du 75<sup>e</sup> anniversaire de l'ASM *Tendances et Réalisations*.
3. Il est faux d'affirmer que la musique d'avant-garde fut marginalisée. Si les concerts entièrement consacrés aux œuvres de cette tendance – Lugano 1970, Berne 1972 et Yverdon 1973 – se soldèrent par un échec auprès du public (qui détient le droit imprescriptible d'avoir une opinion), le Comité réagit dès 1973 en instaurant le système des Ateliers, dont la première version eut lieu en 1974 à Amriswil, première Fête organisée sous ma présidence. L'ensemble de ce problème est consigné aux pages 147 et suivantes du volume du 75<sup>e</sup> anniversaire.
4. À l'époque incriminée, la représentativité de l'avant-garde au sein du Comité est loin d'être négligeable. En 1973, et sans tenir compte des membres exécutants dont certains manifestaient un intérêt évident pour la musique d'avant-garde, j'ai repris la présidence d'un Comité comportant 4 compositeurs dont deux représentaient cette tendance (Kelterborn, Huber). En 1976, Roger Vuataz est remplacé par un avant-gardiste (Gaudibert). Jusqu'à la fin de mon mandat présidentiel en 1979, sur 4 compositeurs je reste le seul de tendance qualifiée de « conservatrice ».
5. Il en est de même de la représentativité des compositeurs de l'avant-garde au sein des jurys appelés à choisir les programmes des Fêtes. Il n'est pas inutile d'établir les faits :

- |                                |   |
|--------------------------------|---|
| 1974 – Amriswil                | 1 (Suter) sur 3 compositeurs  |
| 1975 – Bâle (75 <sup>e</sup> ) | Commission des programmes spéciale, sans compositeurs<br>Pas d'envoi. Présidence : Dr Paul Sacher |
| 1976 – Montreux                | 2 (Derbès, Haselbach) sur 3 compositeurs  |
| 1977 – Bienne                  | 3 (Kelterborn, Lehmann, Marti) sur 4 compositeurs   |
| 1978 – Lucerne                 | 3 (Gaudibert, Bräm, Wüthrich) sur 4 compositeurs  |
| 1979 – Carouge                 | 2 (Suter, Lehmann) sur 3 compositeurs   |
6. Voyons les œuvres. Durant les six Fêtes organisées sous ma présidence, 94 œuvres ont figuré aux programmes, dont 47 de compositeurs avant-gardistes.
  7. En résumé, le président de l'ASM de cette période constate :
    - que l'avant-garde représentait la majorité des compositeurs membres du Comité ;
    - que l'avant-garde représentait la majorité des compositeurs membres des jurys des Fêtes ;
    - que l'avant-garde a figuré aux six programmes des Fêtes par la moitié des œuvres inscrites, dont deux opéras (Huber : *Im Paradis* ; Gaudibert : *Chacun son singe*) auxquels on peut ajouter des parties entières de concerts (Boesch : *Cérémonial* ; Holliger : *Cardiophonie*) ainsi qu'une majorité d'ateliers et de conférences leur étant confiés ou consacrés.
  8. Quant à imaginer « l'avant-garde de l'avant-garde », cela ne change rien à l'affaire. Il y aura toujours une avant-garde de l'avant-garde, qui deviendra avant-garde, peut-être garde, éventuellement arrière-garde... Ce que je puis affirmer, c'est que les noms cités dans cet exposé sont bien ceux de compositeurs dont les œuvres étaient considérées comme les plus « avancées » à l'époque de mon appartenance au Comité.

En conséquence de quoi je m'inscris en faux contre les affirmations de Roman Brotbeck, affirmations qui constituent une grave distorsion de l'histoire de l'Association des Musiciens Suisses. Une telle attitude est surprenante de la part d'un musicologue, et plus encore d'un ancien président de l'ASM.

Julien-François Zbinden,  
ancien président et membre d'honneur  
de l'Association Suisse des Musiciens